

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi* 10 décembre 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

**EST ABSENTS :**

*Steeve Desmarais*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-12-406**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 ;
04. Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution no. 2018-11-381 – Ventes pour taxes impayées ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2018 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

08. Adoption de règlement – Règlement no. 179-2018, déterminant les modalités de publications des avis publics pour la Municipalité de Pierreville ;
09. Règlement no. 179-2018 – Autorisation de publication d'avis public ;
10. Adoption de règlement – Règlement no. 181-2018, règlement de délégation de pouvoir afin d'autoriser certaines dépenses ainsi que le paiement de certaines dépenses ;
11. Taxes municipales – Entente de paiement ;
12. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2019 ;
13. Association des directeurs municipaux du Québec – Renouvellement de l'adhésion ;
14. Infotech – Autorisation d'achat d'une banque d'heures ;
15. Renouvellement – Contrat de soutien 2019 d'Infotech ;
16. Renouvellement – Logiciel informatique Sygem ;
17. MRC Nicolet-Yamaska – Autorisation de paiement de la quote-part 2019 ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

18. Plan de mesure d'urgence – Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres ;

19. Plan de mesure d'urgence – Nomination de l'organisation municipale de la sécurité civile ;
20. Plan de mesure d'urgence – Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska dans la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'achat d'équipement d'intervention d'urgence hors du réseau routier ;

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

21. Tonte de gazon – Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat ;
22. Site des neiges usées – Soufflage de la neige – Mandater monsieur Gaston Gamelin ;
23. Réhabilitation du rang Saint-Anne – Autorisation de paiement – Les consultants S.M. Inc. ;
24. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Deuxième décompte progressif – Autorisation de paiement ;
25. Employés du service de la voirie – Déneigement des trottoirs – Achat de vêtements pour l'hiver ;
26. Tracteur service de la voirie – Autorisation de paiement ;
27. Conversion des lumières de rue – Passage aux lumières DEL – Autorisation de paiement ;

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

28. Adoption de règlement – Règlement no. 180-2018, relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras ;
29. Usine d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Remboursement au fonds de roulement ;
30. Développement durable – Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska dans la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'embauche d'un conseiller en environnement et en développement durable ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

31. Office municipal d'habitation de Pierreville – Approbation du budget révisé de novembre 2018 ;

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

32. Aménagement du territoire – Nomination des inspecteurs en bâtiments pour l'émission des permis et certificats dans la Municipalité de Pierreville ;
33. Revitalisation – Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska pour la demande pour l'embauche d'un agent de revitalisation ;
34. Demande de consentement municipal – Hydro Québec – Ajout de poteaux ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

35. Programme Placement carrière-été 2019 – Autorisation de signature ;
36. Affectation de surplus accumulés – Comité des Loisirs ;
37. Pêche sportive – Levée du moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre ;
38. Patinoires – Embauche des préposés à l'entretien ;
39. Club VTT Vagabond – Demande de droit de passage ;
40. Annonce des vœux de Noël – Journal L'Annonceur ;
41. Centre communautaire – Rénovation – Annulation du processus d'appel d'offres ;
42. Centre communautaire – Rénovation – Autorisation de paiement peinture ;
43. Centre communautaire – Rénovation – Autorisation de paiement rideau de scène ;
44. Centre communautaire – Rénovation – Autorisation de paiement céramique ;
45. Vélo sur la rivière – Demande de financement ;
46. Le lien Maison de la famille – Demande de contribution financière ;
47. Maison des jeunes du Bas-Saint-François – Demande de contribution financière ;
48. Arrivée du père Noël – Autorisation de paiement ;

- 
49. Affaires diverses ;
  50. Documents déposés ;
  51. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
  52. Période de questions ;
  53. Levée de l'assemblée.

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 novembre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-12-407

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 novembre 2018 et d'en autoriser la signature.

**04. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – Résolution no. 2018-11-381 – Ventes pour taxes impayées**

Conformément au pouvoir accordé par l'article 202.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la secrétaire d'assemblée, madame Lyne Boisvert, apporte une correction à la *Résolution no. 2018-11-381*, adoptée par le conseil à la séance du 12 novembre 2018.

La correction consiste à modifier la date prévue pour la vente pour non-paiement de taxes au 10 avril 2019. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

**05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 13 novembre 2018, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2018-12-408

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 13 novembre 2018 et d'en autoriser la signature.

**06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 7 décembre 2018 ;

2018-12-409

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2018.

\_\_\_\_\_  
*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

**Déboursés directs**

1	6892	Belisle Sylvain - Remboursement au crédit	
2	6893	Office Municipal D'habitation De Pierreville - Approbation du budget révisé octobre 2018	
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>- \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1	Isabelle Tougas - Déplacements novembre 2018	37,50 \$
2	Éric Traversy - Téléphone septembre, octobre 2018	81,45 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>		<b>118,95 \$</b>

**Prélèvements automatiques**

1	Bell Canada - Téléphone novembre 2018	1 300,39 \$
2	Hydro-Québec - Électricité octobre, novembre 2018	5 594,25 \$
3	Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale novembre 2018	8 917,71 \$
4	MRC Nicolet-Yamaska - Génie Civil	618,35 \$
5	Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale novembre 2018	3 785,18 \$
6	RREMQ - Remise régime de retraite novembre 2018	4 837,78 \$
7	Sogetel - Internet novembre 2018	18,34 \$
8	Telus - octobre, novembre 2018	310,95 \$
9	Visa Desjardins -	377,72 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>		<b>25 760,67 \$</b>

**Fournisseurs (dépenses 2018)**

			- \$
1	6894	Lyne Boisvert - Déplacements: Budget 2019 (3x), Laferté, Mégaburo, vêtement TS, Moreau, SPAD	543,00 \$
2		<b>Suite:</b> formation contrats municipaux, cessations d'emploi, MRC (2x), Immatriculation tracteur	
3		Lyne Boisvert - Achat couvres marches, immatriculation tracteur	48,08 \$
4	6895	Buropro - Stylos, photocopies novembre 2018	566,29 \$
5	6896	Gamelin Isabelle - Subvention Hockey 2018-2019 (Joé Desmarais)	135,69 \$
6	6897	Gamelin Isabelle - Subvention Hockey 2018-2019 (Zac Desmarais)	135,69 \$
7	6898	Depanneur Pierreville - Essence camions novembre 2018	608,19 \$
8	6899/6900	Essence Ultramar - Diesel tracteurs novembre 2018	344,23 \$
9	6901	Éditions Yvon Blais - Renouvellement d'abonnement du Code Municipal	165,90 \$
10	6902	Emco - Pièces pour aqueduc	545,81 \$
11	6903	Équipements Raydan - Location scie à gaz pour asphalte, clotures de chantier	1 529,17 \$
12	6904	Fonds d'information sur le territoire - Mutations novembre 2018	32,00 \$
13	6905	Mini-Entrepôts Star - location pour entreposage des cloches (2 semaines)	68,99 \$
14	6906	L'annonceur - Publicité pour fête nationale, appel d'offre pour pavage rang Du Chenal-Tardif	1 057,43 \$
15	6907	Groupe Environex - Test d'eaux usées	180,80 \$
16	6908	Les Entreprises D'électricité D.A inc. - Reconnection de la pompe pour une 2e fois	129,35 \$
17	6909	Mégaburo - Papier 11x17 et 8.5x14, calendrier 2018, classeur noir	497,30 \$
18	6910	Yvon et Alex Michon enr. - Peindre le centre communautaire	8 623,13 \$
19	6911	MRC Nicolet-Yamaska - Frais de mutations,	100,00 \$
20	6912	Normand Bardier - Enlèvement des quais à ND	609,37 \$
21	6913	Patrick Morin - Diverses fournitures de quincaillerie novembre 2018	176,74 \$
22	6914	Pavage 132 - Disposition béton et asphalte, rapièçage rang du Petit-Bois, Taily, Ally, Lt. Gouv. Paul-Comtois	3 788,43 \$
23	6915	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau novembre 2018	29 324,94 \$
24	6916	R.G.M.R. Bas Saint-François - 12/12 vers.quote-part , collecte de feuilles	16 153,13 \$
25	6917	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 3 Côte de L'Église, 95, Maurault, 330 Chenal-Tardif	1 164,65 \$
26	6918	RTL Excavation - Déplacement des jeux du Skatparc, fuite d'eau rue Ally, rang Haut de la Rivière	988,78 \$
27	6919	Métro Rouillard & Frères - Épicerie pour Halloween et revitalisation	117,89 \$
28	6920	Transcontinental - Transport Pierrepont	69,61 \$
29	6921	Vacuum Drummond inc. - Hydropression sur 2 ponceaux	405,12 \$
30	6922	Infotech - 1/2 vers. achat compte de taxes, implantation Runtime	1 229,66 \$
31	6923	Enviro5 inc. - Vacuum + hydro-pression pour la station de pompage et les conduites	2 529,45 \$
32	6924	Les Consultants S.M. - Réhabilitation du rang Ste-Anne	3 521,69 \$
33	6925	Traversy Nathalie - Déplacement École Chavigny Trois-Rivières novembre 2018	25,00 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>75 415,51 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>101 295,13 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## 07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 51.

## LÉGISLATION

---

Aucun élément à ce point

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 08. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 179-2018, déterminant les modalités de publications des avis publics pour la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE depuis la sanction du projet de loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximités et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL-122) les municipalités peuvent déterminer, par le biais d'un règlement, les modalités de publication de leurs avis publics ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau pouvoir est prévu aux articles 345.1 à 345,4 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19) et 433.1 à 433,4 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, a mentionné l'objet du règlement et sa portée aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-410**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le *Règlement no.179-2018, déterminant les modalités de publications des avis publics pour la Municipalité de Pierreville* ;

QUE ces nouvelles modalités de publications consistant à publier les avis publics sur notre site Internet seulement, entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

QU'un avis public annonçant ces nouvelles modalités sera publié dans l'édition du 13 décembre du journal *L'Annonceur*, afin d'en informer la population.

### 09. RÈGLEMENT NO. 179-2018 – Autorisation de publication d'avis public

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement no. 179-2018 déterminant les modalités de publications des avis publics pour la Municipalité de Pierreville* a été adopté lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population des nouvelles modalités adoptées par ce règlement, il est important de diffuser l'information par le biais du journal L'Annonceur pour le futur ;

**2018-12-411**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la publication d'un avis public dans l'édition du 13 décembre 2018 du journal L'Annonceur pour le montant de 195 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis - ADM » 02 130 00 341*

**10. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 181-2018, règlement de délégation de pouvoir afin d'autoriser certaines dépenses ainsi que le paiement de certaines dépenses**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. c. C -27,1), le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 136-2015, afin d'indexer le pouvoir de paiement de certaines dépenses et d'autorisation de dépenses déléguées à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 ;

**2018-12-412**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter de *Règlement no. 181-2018, règlement de délégation de pouvoir afin d'autoriser certaines dépenses ainsi que le paiement de certaines dépenses ;*

QU'un montant maximum de 5 000 \$ sera accordé à la directrice générale, madame Lyne Boisvert, relativement à l'acceptation de certaines dépenses ainsi que le paiement de ces dernières.

**11. TAXES MUNICIPALES – Entente de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin d'obtenir une entente de paiement pour un solde dû pour l'année 2017 par le propriétaire du matricule no. 5803 01 9898 ;

**2018-12-413**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à faire une entente de paiement pour le matricule no. 5803 01 9898 pour le solde dû pour l'année 2017 afin d'éviter à son propriétaire de se retrouver dans le processus de vente pour taxes non payées à la MRC Nicolet-Yamaska.

## 12. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

**2018-12-414**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières pour le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

<i>Lundi 14 janvier à 19 h 30</i>	<i>Lundi 8 juillet à 19 h 30</i>
<i>Lundi 11 février à 19 h 30</i>	<i>Lundi 12 août à 19 h 30</i>
<i>Lundi 11 mars à 19 h 30</i>	<i>Lundi 9 septembre à 19 h 30</i>
<i>Lundi 8 avril à 19 h 30</i>	<i>Mardi 15 octobre à 19 h 30</i>
<i>Lundi 13 mai à 19 h 30</i>	<i>Lundi 11 novembre à 19 h 30</i>
<i>Lundi 10 juin à 19 h 30</i>	<i>Lundi 9 décembre à 19 h 30</i>

## 13. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la directrice générale envers l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 ;

**2018-12-415**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019, au coût de 811 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494*

## 14. INFOTECH – Autorisation d'achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la Municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie INFOTECH ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie INFOTECH offre le service d'achat d'heures d'appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d'heure auprès de la compagnie informatique ;

**2018-12-416**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une banque d'heure de 28 heures d'appoint à l'entreprise INFOTECH au coût de 1 960 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454*

## **15. RENOUELEMENT – Contrat de soutien 2019 d’Infotech**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat de cinq ans avec la compagnie Infotech en 2015 et que celui-ci prendra fin le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat de soutien pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-417**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement d’une somme de 5 840 \$ (taxes en sus) à l’entreprise INFOTECH pour le contrat de soutien 2019.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2019 afin d’éviter d’avoir à comptabiliser un frais d’avance au 31 décembre 2018.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Support en administration » 02 130 01 414*

## **16. RENOUELEMENT – Logiciel informatique Sygem**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat de cinq ans avec la compagnie Infotech en 2015 et que celui-ci prendra fin le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Municipalité doit payer le logiciel informatique ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-418**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement d’une somme de 1 152 \$ (taxes en sus) à l’entreprise INFOTECH pour l’utilisation du logiciel informatique Sygem.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2019 afin d’éviter d’avoir à comptabiliser des frais d’avance au 31 décembre 2018.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Support en administration » 02 130 01 414*

## **17. MRC NICOLET-YAMASKA – Autorisation de paiement de la quote-part pour 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville fait partie du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté leur budget pour l’année 2019 le 28 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget vise à planifier les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de poursuivre l’amélioration continue de la prestation de l’offre de services techniques aux municipalités, le déploiement de l’offre de service en matière de développement économique ainsi que la planification et la mise en œuvre des priorités d’aménagement et de développement de la MRC ;



CONSIDÉRANT QUE le budget proposé pour l'année 2019 s'élève à 4 241 592 \$ ;

2018-12-419

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part pour la Municipalité de Pierreville à la MRC de Nicolet-Yamaska pour une somme de 150 887 \$, en plus des frais à la pièce pour le service d'ingénierie de la MRC.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part MRC – FQM » 02 110 00 951, « Quote-part MRC – Législation » 02 110 01 951, « MRC – Quote-part Administration » 02 130 00 951, « Quote-part Fibre optique » 02 130 01 951, « Quote-Part MRC – Évaluation » 02 150 00 951 « Quote-part MRC – Centre administratif » 02 190 00 951, « Quote-Part MRC – Rénovations bâtiesse » 02 190 01 951, « Quote-part MRC – Incendie » 02 220 00 951, « Quote-part MRC – Génie civil » 02 320 00 951, « Quote-part MRC – Utilisation génie civil » 02 320 01 951*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

### **18. PLAN DE MESURE D'URGENCE – Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S -2,3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistres pouvant survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de la sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et ce plan doivent être maintenus opérationnels et feront l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

2018-12-420

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que madame Manon Ricard soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Municipalité ;

QUE cette personne soit mandatée afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- De rédiger, en concertation avec les différents services de la Municipalité, le plan de sécurité civile de la Municipalité ;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile ;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices ;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la Municipalité ;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient misent à la disposition de ce responsable pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats.

#### **19. PLAN DE MESURE D'URGENCE – Nomination de l'organisation municipale de la sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-421

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Lyne Boisvert, directrice générale
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Isabelle Tougas, commis comptable
Responsable de la mission administration	Isabelle Tougas et Manon Ricard
Responsable de la mission communication	Éric Descheneaux – Porte-parole Manon Ricard – Responsable des alertes et autres communications

Responsable de la mission secours aux personnes et protection des biens	Richard Desmarais, Régie d'incendie Tommy Lemay, Sûreté du Québec
Responsable substitut de la mission secours aux personnes et protection des biens	Pierre Hamel, Régie d'incendie
Responsable de la mission services aux personnes sinistrées	François Roy
Responsable substitut de la mission services aux personnes sinistrées	Chantal Bellamy
Responsable de la mission services techniques	Sylvain Bardier
Responsable substitut de la mission services techniques	Richard Fontaine
Responsable de la mission transport	Richard Fontaine
Responsable substitut de la mission transport	Éric Traversy
Responsable autres missions	François Gamelin - Génératrice
Responsable substitut autres missions	Marion Dupuis - Génératrice

**20. PLAN DE MESURE D'URGENCE- Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska dans la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'achat d'équipement d'intervention d'urgence hors du réseau routier**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole identifie des équipements nécessaires à sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'équipements d'intervention d'urgence est admissible dans le cadre du programme du MAMH ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-422

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de faire l'acquisition d'équipements d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC.

**VOIRIE MUNICIPALE**

**21. TONTE DE GAZON – Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no.2018-11-391* autorisait la transmission de document d'appel d'offres pour l'entretien des gazons sur les terrains appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2018, les documents ont été transmis à cinq entrepreneurs par courriel et qu'un accusé de réception a été fait afin de s'assurer que tous ont bien reçu lesdits documents ;

CONSIDÉRANT QU'un addenda a été envoyé le 4 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les appels d'offres demandaient les services d'un entrepreneur pour une période d'un an et de trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs suivants ont déposé leurs soumissions aux prix énumérés ci-dessous :

ENTREPRENEURS	CONTRAT D'UN AN	CONTRAT DE 3 ANS
Le pro des gazons	21 200 \$	N/A
Entretien Katom Inc.	14 510 \$	45 330 \$
Alexandre Précourt	10 000 \$	31 919 \$

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs, Le pro des gazons et monsieur Alexandre Précourt ne sont pas considérés comme conformes, leur soumission est donc rejetée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

**2018-12-423**  
**Apposition du**  
**Droit de veto du**  
**Maire.**  
**Voir résolution**  
**No.2019-01- ???**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de la tonte de pelouse pour la saison 2019 au seul soumissionnaire conforme, soit ENTRETIEN KATOM INC. pour une somme de 14 510 \$ (taxes en sus) ;

QUE le paiement annuel sera réparti en trois (3) versements, soit en juin, août et octobre ;

QUE les travaux seront sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat pelouse – Rues » 02 320 00 447, « Contrat pelouse - garage » 02 322 00 447, « Contrat pelouse – TEU ND » 02 414 00 447, « Contrat pelouse – Étangs » 02 414 10 447, « Contrat pelouse – Terrains loisirs ND » 02 701 22 447, « Contrat pelouse – Parcs » 02 701 50 447*

**APPOSITION** du droit de veto du maire, *M. Éric Descheneaux* à l'égard de la résolution 2018-12-423, concernant l'octroi de contrat d'entretien des gazons des terrains appartenant à la Municipalité en date du 30 décembre 2018

## **22. SITE DES NEIGES USÉES – Soufflage de la neige – Mandater monsieur Gaston Gamelin**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit souffler la neige du site des neiges usées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

**2018-12-424**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Gaston Gamelin pour effectuer le soufflage de la neige au site des neiges usées de la Municipalité pour une somme de 1 200 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Souffler neige – site neige usée » 02 330 00 443*

**23. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE –  
Autorisation de paiement – Les consultants S.M. Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-01-008* mandatait la firme de génie Les consultants S.M. Inc. dans le cadre du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne qui s'inscrit dans le programme de Réhabilitation du réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE différents paiements totalisant 20 024,50 \$ (taxes en sus) ont déjà été effectués pour la surveillance des travaux, la coordination du projet et le contrôle qualitatif des matériaux pour les segments numéro 11, 12 et 13 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, il faut payer les factures restantes pour les tâches mentionnées précédemment pour les segments numéro 11, 12 et 13 du rang Sainte-Anne ;

2018-12-425

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures à la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. totalisant ± 3 063 \$ (taxes en sus) réparti de la façon suivante :

<i>Segment no. 11</i>	<i>790,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Segment no. 12</i>	<i>1 146,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Segment no. 13</i>	<i>857,00 \$ (taxes en sus)</i>

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004*

#### **24. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Deuxième décompte progressif – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le deuxième décompte progressif reçu le 6 décembre 2018 dans le cadre du projet en titre pour les travaux réalisés entre le 23 août et le 6 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par la firme Les consultants S.M. Inc., embauchée pour le projet ;

2018-12-426

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entrepreneur ALIDE BERGERON ET FILS INC. pour le deuxième décompte progressif de 575 484,58 \$ (taxes en sus) pour les travaux de remplacement de ponceaux, d'égouts et de voirie pour le rang Sainte-Anne.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004*

#### **25. EMPLOYÉS DU SERVICE DE LA VOIRIE – Déneigement des trottoirs – Achat de vêtements pour l'hiver**

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2018-2019, le service de la voirie de la Municipalité sera responsable du déneigement des trottoirs des rues Georges et Maurault, selon la *Résolution no.2018-11-389* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir à ses employés l'équipement adéquat pour permettre le déneigement ;

2018-12-427

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de vêtements d'hiver pour les trois (3) employés du service de la voirie de la Municipalité de Pierreville, soit des manteaux 5 dans 1, des pantalons de neige, des tuques, des mitaines et des bottes pour une somme de ± 1 857 \$ (taxes en sus) se détaillant ainsi :

3 Manteaux :	567,00 \$ (taxes en sus)
3 Pantalons :	405,00 \$ (taxes en sus)
3 paires de mitaines et tuques :	150,00 \$ (taxes en sus)
3 paires de Bottes :	735,00 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Vêtements, chaussures, fournitures » 02 320 00 650

## **26. TRACTEUR SERVICE DE LA VOIRIE – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-10-344* autorisait l'achat d'un nouveau tracteur de marque John Deere pour le service de la voirie de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE ledit service a maintenant reçu le tracteur en question et que la Municipalité doit procéder au paiement de la facture ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-428**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de 55 128,00 \$ (taxes en sus) pour le nouveau tracteur du service de la voirie à l'entreprise AGRITEX YAMASKA ;

QUE le coût du tracteur John Deere est de 83 128 \$ (taxes en sus), mais que le tracteur Kubota de la Municipalité a été repris en échange pour la somme de 28 000 \$ (taxes en sus) ;

ET s'ajoute le paiement d'un montant de 2 000 \$ (taxes en sus) des accessoires conformément à la *Résolution no. 2018-11-387*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Tracteur avec chargeuse » 03 310 00 023

## **27. CONVERSION DES LUMIÈRES DE RUE – Passage aux lumières DEL – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no.2018-06-176* mandatait les Entreprises d'électricité D.A. afin de procéder au changement de 175 luminaires dans la Municipalité afin de passer à des luminaires DEL ;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires ont tous été changés et qu'il faut maintenant procéder au paiement de la facture ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-429**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 50 227,38 \$ (taxes en sus) à LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D.A.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Achat luminaire – Éclairage rue » 02 340 00 649

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **28. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 180-2018, relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras**

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau Victor Jutras a été déposée à la Municipalité de Pierreville le 8 décembre 2016 par Monsieur Dominique Leblanc ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC par le biais de la *Résolution no. 2017-01-017* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 1 796,34 \$ pour le cours d'eau Victor Jutras ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaires de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de payer la facture desdits travaux d'une somme de 778,38 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

2018-12-430

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le *Règlement no. 180-2018, relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras*.

### **29. USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Remboursement au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a acquis la propriété du 23, rue Poirier à Pierreville, dans le secteur Notre-Dame, en vue d'y déplacer l'usine d'épuration des eaux usées de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-12-241* concernant l'achat dudit terrain qui mentionne une affectation de fonds de roulement de l'ordre de 100 000 \$, et ce, remboursable sur une période de 5 ans ;

2018-12-431

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser le fonds de roulement pour un montant de 20 000 \$ par les contribuables du secteur Notre-Dame qui sont concernés dans le projet de l'usine d'épuration des eaux usées.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement fonds de roulement » 03 610 00 001*

### **30. DÉVELOPPEMENT DURABLE – Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska dans la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'embauche d'un conseiller en environnement et en développement durable**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu



municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pour mission de renforcer, par une approche collective, les capacités de développement durable de ses municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'importance des enjeux environnementaux dans le développement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des milieux naturels qui sera réalisé par la MRC dès 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un conseiller en environnement et en développement durable pour accompagner les municipalités notamment dans l'adaptation de la planification et de la gestion du territoire et des infrastructures dans une perspective de développement durable est admissible dans le cadre du programme du MAMH ;

**2018-12-432**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'Activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'embaucher un conseiller en environnement et développement durable.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **31. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Approbation du budget révisé de novembre 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville a déposé, en date du 6 novembre 2018, une révision budgétaire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision ne modifie aucunement le montant offert par la Municipalité à l'organisme ;

**2018-12-433**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de Pierreville tel que proposée.

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **32. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Nomination des inspecteurs en bâtiments pour l'émission des permis et certificats dans la Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE les changements au niveau du personnel du service de l'aménagement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et la nécessité de nommer conformément les inspecteurs aux fins de l'émission des permis et certificats dans la Municipalité de Pierreville ;

**2018-12-434**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Pierreville :

*Monsieur Simon P. Lévesque*  
*Monsieur Martin Croteau*  
*Monsieur Donald Brideau*  
*Madame Anne-Marie Désilet*

**33. REVITALISATION – Appui à la MRC de Nicolet-Yamaska pour la demande pour l'embauche d'un agent de revitalisation**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité de Pierreville au programme de revitalisation proposé par la MRC de Nicolet-Yamaska en 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action découlant de la démarche de revitalisation sera terminé dans le courant de l'année 2019 et que des actions devront être mises en place par la suite ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité que le programme du MAMH puisse permettre d'embaucher un agent de revitalisation pour accompagner les municipalités participantes à mettre en œuvre leur plan d'action découlant de la démarche de revitalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-435**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'embaucher un agent de revitalisation qui pourra accompagner les municipalités participantes à mettre en œuvre leur plan d'action découlant de la démarche de revitalisation.

**34. DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – Hydro Québec – Ajout de poteaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de consentement pour l'ajout de poteaux afin d'assurer le service pour deux nouveaux clients près du 81, rang Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à ajouter un transformateur de 25 KVA, installer 11 nouveaux poteaux, déplacer le luminaire au coin du rang Saint-Jacques et de la route de la Grande-Ligne, et enlever deux poteaux privés servant d'éclairage ;

EN CONSÉQUENCE,

**2018-12-436**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de consentir à la demande d'Hydro Québec, afin d'autoriser les travaux décrits précédemment ;

QUE la date prévue des travaux est prévue pour le 31 janvier 2019.

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **35. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2019 – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Placement carrière-été 2019 du gouvernement fédéral, afin d'embaucher un ou des étudiants pour l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes de la région du Bas-Saint-François dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de présenter les intérêts de la Municipalité dans l'adhésion de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-437

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document relatif au programme Placement carrière-été Canada.

### **36. AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉS – Comité des Loisirs**

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs n'a pas utilisé la totalité du budget leur étant accordé dans l'année financière 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une affectation de surplus de l'ordre de 1 887,32 \$ avait été créée en 2014 ;

CONSIDÉRANT le déficit accumulé lors de l'organisation de la Fête nationale en 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-438

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'affecter le surplus accumulé des loisirs de l'ordre de 1 887,32 \$ dans l'exercice financier 2018, et ce, afin de réduire le déficit généré lors de l'organisation de la Fête nationale.

### **37. PÊCHE SPORTIVE – Levée du moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre**

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2012, il y a un moratoire de la pêche à la perchaude dans le secteur du lac Saint-Pierre et que cette mesure touche directement la pêche sportive et commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure, qui est une première dans le domaine des pêcheries en eau douce, porte un dur coup à l'économie locale et régionale des rives nord et sud du lac Saint-Pierre et remet en

cause un mode de vie qui a par ailleurs, toujours été respectueux des cycles d'abondance et de régénérescence de ce plan d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les données sur lesquelles se sont basées les autorités pour décréter ce moratoire sont désuètes et ne reflètent plus la réalité d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse, le biologiste, Raymond Faucher, dans son rapport intitulé : « *L'état du stock de perchaude en 2018 au lac Saint-Pierre et le risque zéro associé à une pêche sportive annuelle de cette espèce* » conclut qu'on peut actuellement exploiter sportivement la perchaude du lac Saint-Pierre avec un quota de dix (10) perchaudes par permis par jour, sans d'aucune façon mettre en cause la pérennité du stock et avec un risque zéro ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un moratoire qui met à mal les communautés riveraines du lac Saint-Pierre se doit d'être basé sur des données solides et fiables ;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière dudit rapport, on peut émettre de sérieux doutes en regard de l'assise du moratoire actuel ;

**2018-12-439**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ce qui suit, à savoir :

QUE les résultats de cette analyse permettent la levée du moratoire pour la pêche sportive de la perchaude au lac Saint-Pierre, sans restriction de saison, autres que la réglementation existante antérieure pour cette espèce, soit un quota de possession de dix (10) perchaudes par permis par jour.

### **38. PATINOIRES – Embauche des préposés à l'entretien**

CONSIDÉRANT QUE l'hiver est bien entamé et que nous devons procéder à l'embauche des employés œuvrant à l'entretien des patinoires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ayant déposé des candidatures répondant à nos besoins ont été rencontrés en entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE tous les préposés aux patinoires extérieures assumeront les mêmes responsabilités ;

**2018-12-440**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'embauche des personnes suivantes aux postes de préposés aux patinoires ;

*Yannick Desmarais*  
*Zac Desmarais*  
*Pier-Olivier Lamy (substitut)*

QUE messieurs Yannick et Zac Desmarais recevront un montant forfaitaire de l'ordre de 1 200 \$ ;

QUE l'employé substitut, monsieur Pier-Olivier Lamy, recevra un montant forfaitaire de 600 \$ ;

SI un préposé se blesse, il sera rémunéré au prorata du 1 200 \$ selon le nombre de mois travaillé durant la saison.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « salaire patinoire Pierreville » 02 701 30 144, « salaire patinoire Notre-Dame » 02 701 30 145*

### **39. CLUB VTT VAGABOND – Demande de droit de passage**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de passage de la part du Club de VTT Vagabond afin de traverser le pont sur la route 132 pour tourner sur la rue Waban-Aki et circuler sur le rang Saint-Joseph à partir des limites de la réserve d'Odanak et sur le rang Petit-Bois ;

**2018-12-441**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Club de VTT Vagabond de circuler sur les rues mentionnées ci-haut appartenant à la Municipalité.

### **40. ANNONCE DES VŒUX DE NOËL – Journal L'Annonceur**

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Municipalité prend un espace publicitaire dans le journal L'Annonceur afin de souhaiter des vœux de Noël à la population ;

**2018-12-442**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le déboursé de 285 \$ (taxes en sus) afin d'utiliser un espace publicitaire de ¼ de page en couleur dans le journal L'Annonceur pour l'Édition du 13 décembre 2018 à l'occasion du temps des fêtes.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis – Autres » 02 190 00 341*

### **41. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Rénovation – Annulation du processus d'appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéro 2018-09-316, 2018-09-317, 2018-09-318, 2018-09-314, 2018-09-315 autorisaient la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à procéder au processus d'appel d'offres pour le projet de rénovation du centre communautaire afin d'embaucher un entrepreneur général, un électricien, un plombier et un poseur de céramique ;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres ont été envoyés à des entrepreneurs ciblés dans la région le 29 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues le 22 novembre 2018 et qu'à la suite de l'analyse de celles-ci, seulement un entrepreneur était conforme aux exigences prévues dans le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'aucun poseur de céramique n'a soumissionné pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux éléments entraînent des modifications au niveau des prix des soumissions fournis par les entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a cumulé, depuis 2015, un montant de 85 000 \$ et qu'elle est en droit de réclamer ce

montant par l'entremise de la subvention au Fonds de développement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du projet de rénovation du centre communautaire à la MRC et à son acceptation que ce montant de 85 000 \$ soit affecté aux travaux débutés et à compléter au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire inclure dans ledit devis le réaménagement de la Salle des Six et de la Salle Renaud Baril en plus du gymnase déjà entamé ;

**2018-12-443**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler le processus d'appel d'offres pour le projet de rénovation du centre communautaire afin de permettre une meilleure évaluation des besoins, et d'ajouter le réaménagement des autres salles présentes dans le centre communautaire ;

QUE la Municipalité de Pierreville recommencera le processus d'appel d'offres en 2019.

**42. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Rénovation – Autorisation de paiement peinture**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-08-266* octroyait le contrat de peinture du gymnase du centre communautaire à Yvon et Alex Michond Enr. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de peinture sont maintenant terminés et qu'il faut procéder au paiement de la facture ;

**2018-12-444**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 7 500 \$ (taxes en sus) à l'entreprise YVON ET ALEX MICHON ENR. pour la peinture effectuée dans le gymnase du centre communautaire

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire » 03 310 00 014*

**43. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Rénovation – Autorisation de paiement rideau de scène**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-09-313* autorisait l'achat de tissu pour les rideaux de scène pour le centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenant procéder au paiement de la fabrication des rideaux et du matériel requis ;

**2018-12-445**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures totalisant 8 527,16 \$ (taxes en sus) à l'entreprise PEINTURE PRÉFONTAINE INC. se détaillants ainsi :

*Tissus* 5 879,16 \$ (taxes en sus)

Main d'œuvre 2 648,00 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire » 03 310 00 014

**44. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Rénovation – Autorisation de paiement céramique**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-08-269* autorisait l'achat de céramique pour le projet de rénovation du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenant procéder au paiement de la facture ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-446

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au coût de 7 801,98 \$ (taxes en sus) à l'entreprise PEINTURE PRÉFONTAINE INC.

QU'une somme de 67,08 \$ (taxes en sus) s'ajoute au montant ci-haut pour les frais de déplacement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire » 03 310 00 014

**45. VÉLO SUR LA RIVIÈRE – Demande de financement**

CONSIDÉRANT QUE le service Vélo sur la rivière est très apprécié des touristes et citoyens qui l'utilise ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire poursuivre sa collaboration avec la Municipalité de Saint-François-du-Lac et le Conseil de bande d'Odanak afin que ce service perdure ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité un rapport d'activité, soit le nombre d'utilisateurs ayant utilisé ce service au cours de la saison estivale 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-447

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité pour le service de Vélo sur la rivière de 5 000 \$ ;

QUE l'organisme devra déposer leurs états financiers de l'année 2018 afin de recevoir ladite subvention.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Vélo sur la rivière » 02 701 98 990

**46. LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE – Demande de contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Lien Maison de la famille a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités ayant lieu en 2018 avec le nombre de participants

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités prévues en 2019 ;

2018-12-448

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 2 500 \$, en guise d'aide financière à l'organisme Le Lien Maison de la famille.

QUE l'organisme devra déposer leurs états financiers de l'année 2018 afin de recevoir ladite subvention.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison de la famille » 02 701 95 990*

**47. MAISON DES JEUNES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS –  
Demande de contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier de cet organisme est d'impliquer les jeunes dans la communauté ;

2018-12-449

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François ;

QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités ayant eu lieu en 2018 avec le nombre de jeunes participants ;

QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités prévues en 2019 ;

QUE l'organisme devra déposer leurs états financiers de l'année 2018 afin de recevoir ladite subvention.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990*

**48. ARRIVÉE DU PÈRE NOËL – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre dernier avait lieu l'activité de l'arrivée du père Noël organisé par la Maison des jeunes du Bas-Saint-François conjointement avec Le Lien Maison de la famille ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de financement de la part de la Maison des jeunes du Bas-Saint-François afin de permettre de donner aux participants des photos avec le père Noël et des berlingots de lait au chocolat ;

2018-12-450

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Maison des jeunes du Bas-Saint-François pour l'activité de l'arrivée du père Noël.



*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990*

#### **49. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

#### **50. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Compte rendu des observations du 14 novembre 2018 ;
2. **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC** – Demande de certificat d'autorisation pour le programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Drummondville pour les années 2019-2020 ;
3. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC** – Lettre de suivi concernant la courbe dans la rue Maurault ;
4. **PÉTITION** – Appui de constat concernant le faible débit d'eau dans le rang Saint-Jacques ;
5. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018 et du 22 octobre 2018 – Rapport mensuel de gestion du compost du mois d'août 2018 – Rapport mensuel de gestion des ordures et de la récupération du mois de novembre 2018 ;

#### **51. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **52. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 20 h 55 et se termine à 21 h 06.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

- Nicole Capistran :*
- *Déneigement des trottoirs est un échec*
  - *Pourquoi il a fallu 3 semaines et demie pour retirer la neige dans le stationnement du Métro*
  - *La Municipalité est-elle organisée en cas de panne électrique*
  - *Est-ce que la cabane blanche sera ouverte pour la patinoire*
- Bernard Marin :*
- *Les gens font assez de récupération*
  - *Les surplus sont trop élevés, désire un congé de taxes en 2019*
  - *Les luminaires seront-ils tous installés*
- Madame Courchesne :* - *Demande d'un luminaire au coin des rues St-Louis et Courchesne*

#### **53. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2018-12-451**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 06.

---

*Éric Descheneaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière